L'organisation et les formes d'action des travailleurs en Hollande du XIVe au XVIIIe siècle

RUDOLF DEKKER

"La préhistoire du prolétariat attend encore ses historiens, écrivait en 1979 Steve Kaplan dans un article sur les luttes ouvrières en France au XVIIIe siècle. Depuis lors ont paru quelques travaux de qualité sur les luttes ouvrières en Angleterre et en Allemagne à la même époque, et nous voulons, dans cet article, fournir une nouvelle contribution à ce sujet[1].

Notre étude porte sur les conflits du travail en Hollande, depuis leur première apparition au XIVe siècle jusqu'au début du XIXe siècle. Le comté de Hollande, qui deviendra une province de la République hollandaise, s'étend sur le littoral des Pays-Bas et compte des villes comme Amsterdam, Leyde, Haarlem, La Haye et Rotterdam. Nous nous sommes fondés sur un dépouillement systématique de sources telles que les décrets gouvernementaux, les interrogatoires judiciaires et les verdicts prononcés contre les participants aux mouvements, la plupart de ces archives provenant de Leyde ou d'Amsterdam[2].

Ce serait pourtant une erreur de parler d'une "préhistoire" du prolétariat ou du mouvement ouvrier contemporain. Les historiens du mouvement ouvrier qui ont étudié la période antérieure à 1800 ont trop cherché des prédécesseurs et des origines. Comme les siècles précédents, le XVIIIe siècle doit être étudié en lui-même et peut-être marque-t-il plutôt le "déclin" d'un mouvement ouvrier de type ancien.

Nous nous attacherons ici à l'évolution de l'organisation et des formes de contestation ouvrière en Hollande à partir du XIV siècle. Ces mouvements ont été plus ou moins nombreux selon les périodes. Quoique certains historiens aient affirmé récemment que la grève moderne était une forme d'action inconnue jusqu'au milieu du XIXe siècle, nous montrerons que nombre de mouvements du passé lui ressemblent par bien des aspects[3].

Nous démontrerons aussi qu'en Hollande s'est perpétuée une tradition continue du XIVe siècle à 1750, puis que le mouvement ouvrier moderne s'est développé sous une forme nouvelle à partir de 1870 en empruntant ses modèles et même son vocabulaire à l'Angleterre et à la France. Nous comparerons l'évolution de la Hollande avec celle de l'Allemagne, où il y a eu aussi une rupture entre le mouvement ouvrier ancien et moderne, et avec celle de l'Angleterre et de la France, où il y a eu continuité. Pour finir, nous consacrerons quelques lignes aux dimensions politiques des conflits du

travail, en montrant qu'au XVIIIe siècle ils ont servi de modèle à l'action politique du peuple hollandais.

Les soulèvements ont été assez nombreux aux Pays-Bas à trois périodes différentes : 1380-1500, 1600-1750, et après 1870. Seule cette dernière phase a attiré l'attention des historiens, pour qui la grève des charpentiers de marine d'Amsterdam en 1869 est la première grève moderne[4].

Comme le Nord de l'Italie, les Pays-Bas ont connu une urbanisation précoce dès le début du Moyen Age. Au XVe siècle déjà, plus de la moitié de la population vivait dans les villes. Le premier mouvement ouvrier signalé dans les documents remonte à la fin du XIVe siècle, et il semble que les actions prennent déjà la forme spécifique du "uitgang". Le "uitgang" consistait pour les travailleurs à cesser le travail et à quitter la cité, pour n'y revenir que lorsque leurs revendications étaient satisfaites. Ces revendications, ils les adressaient non seulement aux employeurs, mais aussi aux autorités de la cité, qui déterminaient habituellement les conditions de salaire et de travail.

Ces actions de la première phase, médiévale, de soulèvements, ne sont signalées que dans l'industrie textile, en particulier chez les foulons, salariés au service des drapiers, qui semblent avoir été la catégorie la plus active. Les drapiers étaient de véritables entrepreneurs, contrôlant tous les stades de fabrication du drap, de sorte que même les maîtres-artisans dépendaient d'eux. Dans les villes hollandaises, l'industrie du drap avait déjà un caractère capitaliste, en dépit des réglementations typiquement médiévales, comme la limitation de la production ou du nombre d'apprentis.

Les foulons menèrent des "uitgangen" à Leyde en 1372, 1391, 1435, 1443, 1478, à Amsterdam en 1459 et 1473, à Haarlem en 1472, à La Haye en 1452, 1460 et 1477. Une correspondance échangée entre les trois parties en cause, les foulons, les drapiers, les autorités municipales, nous fait connaître celui de Leyde en 1478 : les foulons, qui étaient partis à Gouda, hors du ressort judiciaire de la cité, témoignent d'une grande confiance dans leurs lettres ; ils se réfèrent à des "uitgangen" antérieurs, "organisés par nos ancêtres", fort conscients d'agir selon une tradition et sachant que cette arme avait réussi avant eux. En d'autres occasions, comme en 1447 et 1455, les foulons de Leyde eurent moins de succès : leurs plans furent éventés et les meneurs arrêtés par les autorités.

Le "uitgang" suivait toujours le même scénario, selon une logique propre. L'arrêt de travail était destiné à faire pression sur les drapiers, mais, en quittant le ressort judiciaire, les participants ne pouvaient être accusés de rompre leur contrat ou de troubler l'ordre public. En l'absence d'un gouvernement central, les cités se faisaient concurrence, au point d'accueillir les travailleurs qualifiés d'autres villes.

En dehors des foulons, seuls les tisserands organisèrent un "uitgang" à Amsterdam en 1523. Il y eut aussi des mouvements chez les teinturiers, mais

on ne recense que deux grèves, en 1462 et 1476 à Leyde, marquées essentiellement par un arrêt de travail sans transformation en "uitgang". Les tisserands déclaraient explicitement en 1462 qu'ils cessaient le travail "parce qu'ils ne voulaient plus travailler pour les salaires qu'ils touchaient et qu'ils voulaient gagner plus", reliant donc directement travail et salaire. Les employeurs étaient tout aussi nets, comme les drapiers de Leyde qui écrivaient en 1478 aux foulons partis en "uitgang" : "Il vous faut accepter les salaires que nous vous proposons, sinon vous mourrez de faim cet hiver".

Comment les travailleurs se sont-ils organisés du XIVe au XVIe siècle ? Les autorités locales étaient persuadées qu'il ne s'agissait pas de mouvements spontanés et évoquaient des "complots" et des "conspirations". Il n'existait pourtant aucune organisation officielle, les guildes de maîtres n'étant jamais devenues, comme au Sud des Pays-Bas, à Gand par exemple, de véritables lieux de pouvoir, et les guildes de compagnons étant interdites dans la plupart des cités. Les contacts entre travailleurs restaient donc informels. Les foulons tenaient des réunions régulières en plein air et il y avait une sorte de direction. Nous savons que certaines actions furent préparées en petit comité, comme la réunion secrète des foulons de Leyde en 1470, le jour de Mardi-Gras, alors que leurs collègues célébraient leur fête traditionnelle.

Une certaine violence au cours de ces mouvements tendait à renforcer la solidarité de groupe. Pendant une grève à Leyde en 1537, les tisserands criaient qu'ils allaient parcourir toute la ville "et tailler en pièces le travail des briseurs de grève". Mais, plus que tout, les non grévistes craignaient de "perdre leur honneur" et de devenir des parias.

Au XVIe siècle, les soulèvements ouvriers prirent des formes moins sauvages. L'industrie textile entrait dans une phase de déclin et, dans la seconde moitié du siècle, le pays fut déchiré par des troubles politico-religieux. Le dernier mouvement de folons eut lieu à Leyde en 1619. Ils n'étaient plus que l'ombre de ce groupe auparavant si sûr de lui et se contentèrent d'un défilé désordonné à travers la ville, avec un drapeau déployé et un tambour, d'une simple "braillerie de rue", comme le dirent à juste titre les responsables municipaux. L'année suivante, de nombreux foulons décidèrent de se faire soldats, ce qui était considéré comme une solution de désespoir. Leur défaite avait aussi des causes spécifiques : la mécanisation croissante et l'essor de la fabrication d'une nouvelle qualité de drap, à laquelle correspondait une nouvelle catégorie de travailleurs, les tondeurs.

Ceux-ci devinrent la nouvelle élite ouvrière de l'industrie textile qui se développa à Leyde et Amsterdam dans les années 1590, et qui produisait un tissu plus léger, selon un procédé plus moderne. Les "reders", qui dirigeaient cette industrie, étaient de grands patrons qui contrôlaient l'ensemble de la fabrication, réduisaient au salariat les maîtres indépendants et qui possédaient à la fois les ateliers de tondage, de tissage et parfois de filage.

Les tondeurs étaient chargés de l'"apprêt" qui donnait le "lustre" au tissu ; leur apprentissage durait quatre ans, et ils étaient donc les travailleurs les plus qualifiés de l'industrie textile, fort difficiles à remplacer.

Un de leurs premiers mouvements, en 1607 à Amsterdam, fut un "uitgang" qui échoua : ils se rendirent dans la ville proche de Haarlem, et il semble que certains y demeurèrent définitivement, tandis que les autres rentrèrent à Amsterdam. Les tondeurs de Leyde tentèrent d'organiser un "uitgang" en 1643, en menaçant de quitter la ville "s'ils n'obtenaient pas des hausses de salaires" ; certains le firent, mais les autres restèrent dans son enceinte, ce qui rendit l'échec fatal.

Les tondeurs tentaient très naturellement de ressusciter la forme de "uitgang", mais l'arme s'était émoussée dans le nouveau contexte social et politique de la République hollandaise. Le pays était plus unifié qu'auparavant, les villes n'étaient plus concurrentes, et leurs représentants aux Etats de Hollande et aux Etats-Généraux collaboraient au gouvernement du pays avec désormais pour objectif principal de maintenir l'ordre social. En 1643, le gouvernement central de Hollande interdit aux tondeurs de quitter leur emploi sans l'accord de leur patron, qui devait leur délivrer un certificat que le tondeur devait produire lorsqu'il sollicitait un emploi chez un autre "reder", même dans une autre ville. De plus, dès le début du XVIIe siècle, les "reders" s'étaient organisés non seulement à l'échelle provinciale, mais de toute la République. Cette organisation avait dressé une liste noire des grévistes et des agitateurs, qui étaient systématiquement lock-outés. Il n'était donc plus possible, dans ces conditions, qu'un arrêt de travail soit prolongé par un "uitgang".

Malgré leurs échecs d'Amsterdam et de Leyde, les tondeurs ne demeurèrent pas passifs. Ils mirent sur pied une organisation informelle et se réunirent régulièrement pour discuter des salaires et des conditions de travail. A Amsterdam, ils se réunissaient généralement sur un pont qui servait, par décision des autorités municipales, de "bourse de travail" en plein air, où les ouvriers venaient chercher un emploi et les patrons en proposer. A Leyde, les réunions se tenaient en général à l'auberge, la plupart du temps le dimanche, et avaient une double fonction. D'une part, régler les différends entre patrons et ouvriers, et entre ouvriers. D'habitude, les deux parties désignaient des représentants, appelés "juges", qui prononçaient le verdict. Le verdict était alors lu à l'assemblée, qui l'approuvait par applaudissements. La partie déclarée coupable pouvait se voir infliger une amende représentant plusieurs fois le salaire hebdomadaire d'un ouvrier. Et les employeurs se conformaient apparemment eux aussi à cette procédure, pourtant déclarée illégale et sans cesse interdite par les autorités municipales. L'autre fonction de ces assemblées était de préparer les mouvements, et certaines grèves étaient décidées par des assemblées en plein air de plusieurs centaines de participants. On "montait sur la table" pour prendre la parole, et la décision était en général mise aux voix. On appelait ces assemblées "court-

vergadering", le mot "court" venant probablement du français "cour", au sens de cour de justice.

La grève devenait donc la forme d'action courante. Au lieu de quitter la ville, les grévistes la parcouraient à la recherche des briseurs de grève. Il s'agissait toujours d'obtenir des hausses de salaires ou de meilleures conditions de travail, et l'arme de la grève était souvent maniée après mûre réflexion. C'est ainsi qu'en 1628, les tondeurs d'Amsterdam déclenchèrent une grève la veille du départ de la flotte vers la Russie et les pays baltes, au moment où les "reders" cherchaient à embarquer le plus de drap possible.

D'autres ouvriers du textile, comme les tisserands, emboîtèrent le pas des tondeurs. En 1701 à Leyde, une assemblée d'un millier de tisserands vota la grève ; une collecte fut faite pour rédiger par-devant notaire la liste des revendications salariales, et seize responsables furent désignés, qui se relayèrent toutes les 24 heures pour ne pas être emprisonnés par les autorités judiciaires. En 1744, plusieurs centaines d'ouvriers d'impression sur coton désignèrent six représentants chargés d'organiser une grève, choisis, selon l'un des participants, parce qu'ils avaient "plus de capacités intellectuelles" et qu'ils "savaient mieux lire et écrire". Une collecte fut organisée dans les ateliers où les ouvriers touchaient déjà les salaires demandés, et distribuée aux grévistes. On fit même imprimer ces revendications sous forme de manifeste. Il faut aussi signaler, à côté de l'industrie textile, quelques mouvements de grève chez les charpentiers et les maçons.

Le terme de "uitgang" était tombé en désuétude, et l'on employait vraisemblablement désormais le mot "uitscheiding" (arrêt) pour désigner la grève. Pour faire respecter le mot d'ordre de grève, on avait recours à la menace, voire à la violence : en 1648, à Leyde, un gréviste attaqua un non gréviste à coups de couteau, mais ce cas extrême de violence restait exceptionnel. Le non gréviste risquait surtout d'être frappé d'ostracisme, relégué comme un paria avec qui "personne n'accepterait de prendre un verre", déshonoré et déclaré "infâme". Les tondeurs aussi usaient de ce genre de menaces pour faire respecter les verdicts des "assemblées judiciaires". Un travailleur "infâme" ne pouvait redevenir honnête qu'en se soumettant à un rituel, qui comportant au moins une tournée générale à ses frais. Ce système informel semble avoir dégénéré au cours du XVIIIe siècle, des travailleurs étant souvent déclarés "infâmes" pour des peccadilles. En fait, la menace avait perdu beaucoup de son efficacité, à tel point qu'à Leyde, s'était développé un système d'ateliers "infâmes" qui fonctionnaient parallèlement aux ateliers "honnêtes". Apparemment, la solidarité qui existait un siècle plus tôt s'était évanouie.

Il faut souligner le nombre et l'extension de tous ces mouvements, en l'absence de toute organisation structurée. Les compagnonnages étaient généralement interdits dans la République hollandaise et, s'il existait des associations dotées de caisses de solidarité en cas de maladie ou pour les

enterrements, elles ne devinrent pas des sortes de syndicats. La base sociale des actions collectives s'appuyait sur des réseaux informels. Les travailleurs ne se retrouvaient pas seulement au travail, mais aussi après le travail, à l'auberge ou en plein air, et ils habitaient en général les mêmes quartiers. Quelle qu'ait été la force de ces liens sociaux, il fallait à chaque fois reprendre à la base l'organisation des mouvements ; la caisse de grève faisait cruellement défaut. Plusieurs fois, le mouvement commença par une collecte d'argent. En 1710 à Amsterdam, une telle collecte chez les tondeurs fut explicitement interdite par les autorités.

Ce manque de structures permanentes limitait les mouvements à une seule branche d'industrie ou à une seule catégorie de travailleurs. La coordination des mouvements était rare, même au sein de l'industrie textile, les conflits y restant cloisonnés dans chaque métier. Dans un métier, certains contacts ont pu s'établir entre les compagnons de villes différentes. Les tondeurs d'Amsterdam étaient en correspondance avec ceux de Leyde, et firent même parfois office de "juges" lors de leurs "assemblées judiciaires". En 1741, ils écrivirent à ceux de Leyde pour les inviter à rejoindre leur mouvement, en leur demandant "d'être solidaires, faute de quoi c'en serait fini de leur loyale fraternité".

Il y eut en Hollande plusieurs vagues d'agitation politique au XVIIe et au XVIIIe siècle. C'est sur ce dernier que les documents sont les plus nombreux. Les soulèvements de 1747-1749 ramenèrent au pouvoir le Prince d'Orange et, en 1784-1787, un mouvement démocratique anti-orangiste, préfigurant la Révolution française, renversa presque l'Ancien Régime. Certains de ces mouvements se rapprochent des mouvements de travailleurs. Ainsi, les tisserands jouèrent un rôle de premier plan dans les assemblées qui se tinrent en 1748 à Haarlem, à dates régulières et avec désignation de dirigeants. La même chose eut lieu à Leyde et Amsterdam. Si ces mouvements ont partiellement emprunté au modèle militaire des milices bourgeoises, la tradition des "assemblées judiciaires" a pu aussi jouer un rôle, dans la mesure où les travailleurs y ont certainement appris à prendre des décisions de manière plus ou moins démocratique.

Après 1750, cette culture ouvrière spécifique s'est tarie. Les mouvements s'espacèrent, obtinrent de moins en moins souvent satisfaction. Le déclin économique amorcé depuis déjà plus d'une décennie s'accéléra. Il est révélateur qu'au lieu de réclamer des hausses de salaires, les tondeurs de Leyde réclamaient désormais au gouvernement une loi interdisant aux "reders" de quitter la cité. Evidemment, les "reders" s'en allèrent, et les ouvriers d'en allèrent à leur tour. Les plus décidés, ceux qui précisément auraient pu prendre la tête d'un mouvement, quittèrent les villes de Hollande pour chercher ailleurs du travail, préférant même se faire marins ou soldats. Les villes de Hollande se dépeuplèrent, des rues et même des quartiers entiers furent livrés aux démolisseurs. Dans la première moitié du XIXe siècle, la Hollande était devenue un pays agraire et arriéré.

L'industrialisation moderne ne commença qu'après 1870 et, jusqu'à cette date, c'est une longue période de calme, de désolation et de pauvreté au cours de laquelle aucune grève n'est mentionnée.

Après 1870, la grève réapparut sous une forme nouvelle. On considère d'habitude la grève des charpentiers de marine d'Amsterdam comme la première de cette nouvelle époque. Mais les traditions locales d'action collective avaient été oubliées. Les ouvriers prenaient désormais exemple sur l'Angleterre et la France, leur empruntant même les mots "grève" et "strike". (Le mot "strike" fut donc récupéré par la langue hollandaise, puisque c'était à l'origine un terme de marine signifiant "apposer les sceaux" d'un navire, qui avait été introduit en anglais au XVIe siècle). Ce n'est qu'après 1900 qu'apparut un mot nouveau en hollandais : "staking". Chaque phase du mouvement ouvrier a donc possédé un terme propre pour désigner l'action des travailleurs : "uitgang" au Moyen Age, "uitscheiding" pendant la République et "staking" à l'époque industrielle contemporaine. Mais, tandis qu'il y avait eu continuité du Moyen Age à la République, il y a eu rupture entre celle-ci et l'époque industrielle contemporaine.

La culture ouvrière qui a existé en Hollande aux XVIIe et XVIIIe siècles n'avait rien d'exceptionnel, comme l'ont montré des études récentes sur l'Allemagne, la France et l'Angleterre du XVIIIe siècle[5]. Il n'y a pas de différence, par exemple, entre les tondeurs de Sedan et ceux de Leyde et d'Amsterdam. Eux aussi tinrent en 1750 une assemblée où ils décidèrent une "cessation générale", désignèrent des "députés" et déclarèrent "sales" les non grévistes. Des "cabales" de ce genre se produisirent régulièrement dans d'autres corps de métiers, durant de quelques heures à plusieurs jours. On constituait parfois une "bourse commune". A la différence de la Hollande, il y avait dans certains métiers des organisations permanentes, les "compagnonnages" ou encore des "frèreries", d'origine religieuse, qui avaient le même rôle, mais étaient moins structurées. Officiellement interdites, ces deux sortes d'associations étaient néanmoins tolérées. On peut les comparer aux syndicats modernes, même si les aspects sociaux y prenaient le pas sur la défense des intérêts communs. La Révolution n'apporta que peu de changements. La loi Le Chapelier fit revivre les anciennes interdictions dans une formulation nouvelle, mais ces organisations restèrent tolérées et servirent de relais avec le mouvement ouvrier moderne, dont la nature demeure sujette à débats[6].

En Angleterre, les travailleurs étaient encore mieux organisés. Dans nombre de métiers, il y avait des "box clubs", sociétés destinées à aider les membres cotisants en cas de maladie, mais qui avaient aussi bien d'autres activités. En 1700, les tailleurs de Londres avaient cinq clubs, regroupés dans un organisme central. Cinquante ans plus tard, c'était une fédération de cinquante clubs, dotée de délégués élus et d'un comité directeur. Dans beaucoup d'autres métiers, les grèves étaient assez nombreuses. Comme en Hollande et en France, les non grévistes se voyaient menacés d'être

proclamés "infâmes", mais l'élément festif prédominait plus qu'en Hollande. En 1768 par exemple, les mineurs manifestèrent avec à leur tête un porte-drapeau, des tambours et des violons. Ces activités furent déclarées illégales par les Combination Acts (lois sur les coalitions) de 1799 et 1800, mais les anciens "box clubs" ne furent pas touchés. En Angleterre comme en France, il y eut donc continuité entre la culture ouvrière du XVIIIe siècle et celle des XIXe-XXe siècles, le débat sur sa nature se poursuivant parmi les historiens, comme en France.

En Allemagne aussi, les mouvements de travailleurs étaient assez courants au XVIIIe siècle. La grève était ordinairement votée lors d'une assemblée qui se tenait souvent à l'auberge. Pour faire respecter le mot d'ordre, les non grévistes étaient déclarés "infâmes" ("unehrlich"). Comme en France et en Angleterre, la grève pouvait prendre un caractère de fête : à Hambourg, une manifestation fut ainsi précédée de musiciens. Les compagnons allemands possédaient des organisations puissantes, qui entretenaient des contacts suivis au niveau régional. Mais la répression mit fin à leur détermination dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il semble qu'il y eut, en Allemagne comme en Hollande, une rupture entre l'ancienne tradition ouvrière et le mouvement ouvrier moderne. L'Allemagne connut, comme la Hollande, une industrialisation tardive, et importa elle aussi la grève d'Angleterre et de France.

Il est probable qu'ait existé en Europe occidentale jusqu'au milieu du XVIIIe siècle une culture ouvrière qui débordait les frontières nationales, et dont le caractère international est confirmé par les sources hollandaises. Dans les soulèvements, nombre de participants étaient des étrangers. Le dirigeant de la grève des tondeurs d'Amsterdam en 1691 venait d'Allemagne, les tisserands soulevés à Leyde en 1724 venaient de France, les tondeurs arrêtés à Leyde en 1644 venaient d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Sans doute y avait-il des différences locales et régionales, liées au niveau de développement économique, à la puissance du pouvoir, au degré d'organisation industrielle. Mais l'étude comparative des divers pays et corps de métiers doit permettre une approche fructueuse de l'histoire ouvrière sous l'Ancien Régime. Parallèlement, il conviendra de prendre conscience que l'histoire du mouvement ouvrier remonte bien au-delà du XVIIIe siècle. C'est la survivance de cette tradition qu'il faut étudier, tout autant que la diversité des formes qu'elle a prises.

(*traduction de Michel Trebitsch*)